

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 11/10/2023

VOI.23.00.A02436

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, BOULEVARD  
JOHN F. KENNEDY et ROCADE NORD OUEST

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoire (DDT)  
Vu l'avis de la Direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est)  
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)  
Vu la demande de la VOIRIE PROPLETE de la Ville de Besançon  
Considérant que des travaux nettoyage et désherbage des trottoirs, chaussées et terres plein centraux des trois principaux boulevards rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/10/2023 au 25/10/2023 BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY et ROCADE NORD OUEST

**ARRÊTE**

**Article 1** : À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 20/10/2023, selon l'avancement des travaux de nettoyage, les voies de droite et de gauche seront neutralisées alternativement entre 1h30 et 7h00, BOULEVARD LEON BLUM depuis la RUE DES COURTILS jusqu'à la RUE DE VESOUL dans les deux sens de circulation.

Les véhicules seront déviés sur la voie qui sera restée ouverte à la circulation en fonction de l'avancement du chantier mobile.

Lors de phases de nettoyage des passages supérieurs à la trémie routière, les véhicules de gabarit inférieur à 4.10 mètres de hauteur seront déviés par la trémie routière (passage sous la RUE DE VESOUL)  
Des microcoupures de circulation seront imposées au véhicules dont le gabarit dépasse 4.10 mètres de hauteur.

Si les conditions climatiques deviennent défavorables et ne permettent pas ces interventions, ces mesures seront reportées à la semaine du 23/10 au 27/10 aux mêmes horaires



**Article 2 :** À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 20/10/2023, selon l'avancement des travaux de nettoyage, les voies de droite et de gauche seront neutralisées alternativement entre 1h30 et 7h00, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans sont intégralité et dans les deux sens de circulation.

Les véhicules seront dévoyés sur la voie qui sera restée ouverte à la circulation en fonction de l'avancement du chantier mobile.

Lors de phases de nettoyage des passages supérieurs à la trémie routière, les véhicules de gabarit inférieur à 4.10 mètres de hauteur seront dévoyés par la trémie routière (passage sous le RUE DE VESOUL).

Des microcoupures de circulation seront imposées au véhicules dont le gabarit dépasse 4.10 mètres de hauteur.

Si les conditions climatiques deviennent défavorables et ne permettent pas ces interventions, ces mesures seront reportées à la semaine du 23/10 au 27/10 aux mêmes horaires

**Article 3 :** À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 20/10/2023, selon l'avancement des travaux de nettoyage, la circulation sera interdite entre 1h30 et 7h00, sur la trémie routière inférieure à la RUE DE VESOUL assurant la liaison entre le BOULEVARD LEON BLUM et le BOULEVARD WINSTON CHURCHILL.

Lors de ces phases d'interventions, les véhicules seront dévoyés par les passages supérieurs de part et d'autre de la trémie routière.

Si les conditions climatiques deviennent défavorables et ne permettent pas ces interventions, ces mesures seront reportées à la semaine du 23/10 au 27/10 aux mêmes horaires

**Article 4 :** À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 20/10/2023, selon l'avancement des travaux de nettoyage, les voies de droite et de gauche seront neutralisées alternativement entre 1h30 et 7h00, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY dans sa partie comprise entre le carrefour à sens giratoire dénommé ROND POINT DE CHARLOTTESVILLE et la RUE LAVOISIER.

Les véhicules seront dévoyés sur la voie qui sera restée ouverte à la circulation en fonction de l'avancement du chantier mobile.

Si les conditions climatiques deviennent défavorables et ne permettent pas ces interventions, ces mesures seront reportées à la semaine du 23/10 au 27/10 aux mêmes horaires

**Article 5 :** Le 25/10/2023, selon l'avancement des travaux de nettoyage, les voies de droite et de gauche seront neutralisées alternativement entre 1h30 et 7h00, ROCADE NORD OUEST (RN57) dans sa partie comprise entre le BOULEVARD J-F KENNEDY et l'ouvrage d'art de la RUE DE DOLE (RD673) dans les deux sens de circulation.

Les véhicules seront dévoyés sur la voie qui sera restée ouverte à la circulation en fonction de l'avancement du chantier mobile.

**Article 6 :** Le 25/10/2023, de forts empiètements ainsi que des microcoupures de circulation de moins de 3 minutes seront instaurés entre 1h30 et 7h00, ROCADE NORD OUEST (RN57) sur la bretelle d'accès à RUE DE DOLE (RD673) dans le sens BELFORT VERS DOLE.

**Article 7 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 8 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 9 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 2 OCT. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée